La scolarité à Trappes

Chaque année, la ville propose au mois de juin une réunion d'informations à destination des parents d'enfants intégrant l'école maternelle ou élémentaire. **En raison de la crise sanitaire, nous vous proposons cette année une présentation virtuelle que vous retrouverez en vidéo en bas de page**

Près de 4 500 enfants sont scolarisés à Trappes dans 35 écoles !

A la rentrée 2021, les horaires d'écoles changent. Les enfants sont scolarisés le lundi, mardi, jeudi et vendredi de *8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.*

Ma première rentrée !

Votre enfant entre en maternelle et vous vous posez des questions ? La Ville et l'Education nationale se sont associées pour y répondre au mieux. Découvrez les infos-clés dans le diaporama commenté :

Raccourcis vers les thématiques abordées dans la vidéo

- Votre enfant va quitter la petite enfance !
- Les inscriptions pour tous et dans des situations particulières
- Les accueils périscolaires et extrascolaires

- Les acteurs de l’éducation et le projet éducatif de territoire
- A l’école
- L’école répond aux besoins de l’enfant
- Une organisation adaptée au jeune enfant
- La journée de classe
- Question de parent : Comment ma fille qui fait la star à la maison va-t-elle pouvoir s’intégrer dans le groupe ?
- Question de parent : Mon enfant est doué, ne va-t-il pas s’ennuyer ?
- Question de parent : Comment la plus petite de la fratrie va-t-elle vivre la rentrée de sa grande sœur ?
- Question de parent : Comment préparer mon enfant à cette rentrée ?

Infos pratiques

Le calendrier scolaire 2021

L'accueil des enfants en situation de handicap

Avant toute inscription et afin de définir de bonnes conditions d’accueil de votre enfant, un protocole d’accueil personnalisé (PAP) doit être établi. Pour cela, vous devez prendre un rendez-vous à la maison des parents et définir les modalités d’accueil de l’enfant. Ce document sera soumis à la validation de l’Adjointe au Maire déléguée à l’éducation. Le protocole doit être renouvelé à chaque rentrée scolaire.

Parents en difficulté ?

Les parents qui rencontrent des difficultés d’ordre éducatif, sanitaire, ou comportemental, peuvent s’adresser au service de la Réussite éducative (01 30 16 43 83) ou au pôle famille - parentalité (Maison des parents 01 30 16 27 62), à votre disposition pour vous accompagner individuellement dans la recherche de solutions.

Mise en place d’un protocole d’accueil individuel

Si votre enfant est allergique ou rencontre des problèmes de santé, un protocole d’accueil individuel (PAI), doit être signé avec la Ville.
Il est rappelé qu’aucun traitement particulier ne pourra être réservé à un enfant fréquentant les services municipaux, tant que la procédure de mise en place d’un PAI n’est pas effectuée (délivrance de médicaments ou régime alimentaire par exemple).
Le protocole devra faire l’objet d’un renouvellement à chaque rentrée scolaire.
Un enfant présentant une allergie alimentaire multiple ne pourra pas bénéficier d’un repas spécifique mais il pourra fréquenter la restauration municipale avec un panier repas fourni par la famille. Dans ce cas, la participation financière est de 50 % du tarif de restauration. En cas d’allergie alimentaire, le P.A.I. devra obligatoirement être signé par votre allergologue spécialiste de l’allergie de l’enfant.
Les dossiers sont à retirer à la direction de l’éducation et de l’enfance.

Document(s)

Sur le chemin de l'école
Le projet éducatif de territoire de Trappes
guide rentrée 2023

Liens utiles

Trappes & Moi
Le projet éducatif de territoire (PEDT)
Contactez les écoles de la ville